

REpublique FRANçaise

COMPTE-RENDU de la séance du CONSEIL MUNICIPAL

réuni en session publique ordinaire
le 20 novembre 2025
à 16h
sous la présidence de M. GALISSON Nicolas, Maire de Bascous

en application des dispositions de l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Etaient présents :

Mmes GARZELLI Elsa, CLAVERIE Claudine, NEGRINI Régine,
MM. GALISSON Nicolas, SCARAVETTI Henri

Lors de cette séance, le conseil municipal délibère sans condition de quorum, puisque le conseil municipal a été convoqué pour cette séance avec le même ordre du jour que celui de la séance du 14 novembre 2025 durant laquelle le quorum n'avait pu être atteint, conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient excusé(s) : DESANGLES Véronique, THOUVENIN Suzanne, DUFFAU Jean-Michel,
TRINTIGNAC Laurent

Etaient absent(s) : DUBLANC Cédric, CABEAU Bernard,

Après avoir procédé à l'appel des Conseillers et proclamé la validité de la séance, Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée de(s) procuration(s) reçue(s) : néant

Mme GARZELLI Elsa est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du compte-rendu de la séance du 16 octobre 2025
- 2- Participation à la protection sociale complémentaire pour les agents de la commune
- 3- Informations et questions diverses.

1

Le compte-rendu de la réunion du 16 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité.

2

Mise en œuvre de la Participation Sociale Complémentaire pour les agents communaux

Le conseil municipal a examiné la mise en œuvre de la Participation Sociale Complémentaire (PSC) destinée aux agents de la commune.

Il est rappelé que la mise en place de la PSC est désormais obligatoire pour l'ensemble des collectivités territoriales, en application des textes réglementaires, à compter du 1er janvier 2026.

Dans ce cadre, le conseil se prononce favorablement pour les montants de participation suivants :

- 45 € par agent au titre de la protection sociale – santé,
- 10 € par agent au titre de la prévoyance.

Afin de respecter le calendrier réglementaire, une saisine sera adressée au Centre de Gestion du Gers afin que ce point soit inscrit à l'ordre du jour du Comité Social Territorial (CST) du 9 décembre 2025.

Il est rappelé que la délibération municipale instituant la PSC devra être adoptée après avis du CST, conformément à la procédure obligatoire.

3

Mise en œuvre de l'action sociale pour les agents communaux

Le conseil municipal est informé de la démarche engagée concernant la mise en œuvre de l'action sociale au profit des agents communaux.

Il est indiqué que l'option retenue est l'adhésion de la commune au CNAS, pour un montant de 231 € par agent et par an. Une saisine sera adressée au Centre de Gestion afin d'inscrire ce point à l'ordre du jour du Comité Social Territorial (CST) programmé le 9 décembre 2025.

Il est précisé que la délibération correspondante devra être prise après l'avis du CST.

Aide financière au voyage scolaire du RPI

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la réception d'un mail de la directrice de l'école primaire du RPI sollicitant une participation financière de la commune pour le voyage scolaire programmé en avril 2026.

Le Conseil municipal décide d'accorder une aide de 50 € par enfant domicilié sur la commune et participant au voyage. Cette participation sera versée à l'école dans le cadre de l'organisation du séjour.

La décision est adoptée à l'unanimité.

Recrutement au syndicat scolaire

Mme GARZELLI informe le conseil de l'état d'avancement du recrutement de la secrétaire du syndicat scolaire. Plusieurs candidatures ont été reçues et les entretiens se sont déroulés récemment.

Noël des enfants

Un atelier cuisine sera proposé aux enfants le jour de la fête de Noël, de 16h30 à 18h30, sous la supervision d'adultes encadrants. Les parents sont invités à participer à ce moment convivial.

Comme chaque année, la municipalité offrira un cadeau à l'ensemble des enfants.

Vœux de la municipalité

La date de la cérémonie des vœux est fixée au 17 janvier 2026.

La séance est levée à 16h30.